



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 161

semaine du 14 au
20 mai 1982

nouvelles csn

Charlevoix

**LA SANTÉ-SÉCURITÉ
BIEN PRÉSENTE
À LA DONOHUE**



**La CSN en
congrès**

**LE GOUVERNEMENT REFUSE
LA NÉGOCIATION DE BONNE FOI
ET AGIT UNILATÉRALEMENT**



agenda du mouvement

mai

- 23-29 CSN, congrès régulier de la centrale, à Québec
27 **manifestation** des congressistes sur la colline parlementaire

juin

- 1-2 **Commerce:** session pour employé-es de Cais-
ses Pop.
3-4 **FTPF** réunion d'équipe
8 **A.G.** annuelle des membres du "Nouveau
Chaînon"
9 **Formation**, rencontre des responsables, à
Montréal
9-11 **Organisation**, réunion de l'équipe confédé-
rale, au Saguenay-Lac-St-Jean
11-12 **FESP**, bureau fédéral
12 **Manifestation** pour le désarmement à New-
York
15 **FESP**, réunion d'équipe

LE 51^e CONGRÈS DE LA CSN S'OUVRE À QUÉBEC

C'est sous le thème *TOUS ENSEMBLE pour de nouveaux pouvoirs* que s'ouvre dimanche le 23 mai le 51^e congrès de l'histoire de la CSN.

Le congrès de la centrale, c'est en quelque sorte l'équivalent de l'assemblée générale pour un syndicat local; c'est l'occasion d'un retour sur les actions des deux dernières années, de l'approfondissement des orientations et des analyses, de même que la mise en place des principales activités qui devront

TOUS ENSEMBLE

Pour de
nouveaux
pouvoirs  **CSN**

faire l'objet d'une mobilisation soutenue durant les mois qui suivront.

En atelier et en plénière, les quelque 1 500 délégués détermineront les grandes décisions nécessaires à la poursuite de nos objectifs.



La plupart des députés libéraux fédéraux ont reçu de la visite lundi, dans plusieurs régions du Québec. Ainsi, à Montréal, alors qu'une dizaine de députés et ministres fédéraux recevaient des hommes d'affaires montréalais, les présidents des organisations syndicales régionales de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, accompagnés de plusieurs dizaines de travailleurs et travailleuses, sont allés leur rappeler que la politique monétariste d'Ottawa provoquait un chômage absolument inacceptable.

La même chose s'est produite dans d'autres régions, dont le Saguenay/Lac St-Jean, où le président du Conseil central Jean-Claude Martel, nous apprend que les quatre députés fédéraux ont été visités. "Cette députation, qui devait parler fort au nom des Québécois, n'a jamais été aussi muette et impuissante", a-t-il déclaré.

**l'équipe
nouvelles csn**

rédaction: Jean-Noël Bilo-
deau, Jean-Anne Bouchard, Guy
Ferland, Jacques Gauthier, Jean-
Pierre Paré, Michel Rioux.

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bé-
rangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-
Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Loui-
se de Grosbois.

collaboration: Marcel Benoît, Michel Crête, Clément
Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston
Pouliot.

**nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous
les lundis à l'intention des travailleurs et des travail-
leuses.**

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et
travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon,
Ville St-Laurent.

UNE SEMAINE DE MOBILISATION À SOREL

Le syndicat des employés horaires de Marine Industrie (CSN) a organisé une semaine (10 au 15 mai) de la relance de la construction navale à cette société d'État implantée à Sorel. Au cours du colloque qui a clôturé cette semaine de mobilisation, les gouvernements, grands responsables de la fermeture progressive du chantier, se sont engagés en vue d'une relance de la construction navale. Le syndicat s'assure maintenant que Québec et Ottawa respecteront leurs engagements.

zone désignée

Avec un taux de chômage frisant 40 pour cent, Sorel est considérée comme zone désignée. Marine Industrie y est pour quelque chose, elle qui a mis 2,500 travailleurs à pied depuis l'acquisition à part entière de l'entreprise par la Société générale de financement en 1979. Les prévisions de main-d'oeuvre de Marine Industrie laissent entrevoir de nouvelles mises à pied l'an prochain. Marine a déjà assuré 29% des emplois dans le secteur de la fabrication dans la région de Sorel, soit 20 pour cent des revenus totaux des travailleurs.



Samedi, le 15 mai, au colloque.

Les choix de MIL

Cette baisse de l'emploi est due à la décision de Marine d'orienter sa production dans les secteurs hydro-électrique et ferroviaire. La vente de 35% de ses actions à Alstom (France), spécialisée dans l'usinage diversifié, et des investissements de 8 millions dans le ferroviaire prouvent bien cette orientation. Tout ça en dépit d'un avenir prometteur pour la construction navale. Une étude, subventionnée par le fédéral, démontre que le marché accessible pour les 10 prochaines années sera d'au moins 400 nouveaux navires canadiens, d'une valeur d'environ 34 millions de \$ (1981) chacun.

Pour avoir accès à ce marché, MIL doit prendre immédiatement les décisions qui s'imposent. Elle doit s'intégrer à un consortium de recherche ou de transport maritime pour assurer le fonctionnement de son chantier naval. Dans les faits: sortir de la psychose de la mévente des 6 cargos grecs qui a failli mettre la SGF en faillite en 1979.

la relance, c'est possible... à la condition:

Le gouvernement Lévesque est directement impliqué dans le dossier. D'abord parce qu'il est propriétaire de MIL et parce que de ce fait, l'entreprise constitue un élément de relance économique privilégié pour et par les Québécois.

Quant au fédéral, qui



20 000 exemplaires d'un journal spécial ont été distribués dans la région de Sorel.

établit les politiques navales canadiennes, il se doit de légiférer afin d'obliger les transporteurs navals canadiens à faire construire et réparer leurs bateaux au pays. Ottawa doit aussi réserver à ses chantiers les contrats découlant de sa politique de canadianisa-

autre colloque ayant pour but de trouver les moyens de relancer l'industrie navale au pays. Albert Houle, député de Richelieu, a pour sa part garanti que son gouvernement n'avait pas l'intention... d'abandonner le naval. Conscient que ces promesses ne se concrétisent



Plusieurs centaines de travailleurs ont manifesté à Québec pour forcer la relance de la construction navale.

tion du secteur énergétique. Au cours du colloque qui a clôturé la semaine de relance, le député fédéral Jean-Louis Leduc a déclaré que son gouvernement allait tenir à Sorel un

seront que si une mobilisation populaire se fait sentir, le syndicat des employés horaires de MIL poursuit sa campagne de sensibilisation auprès du grand public.

Dix années bien remplies

La Fédération Nationale des Communications (FNC) a tenu son congrès du 4 au 7 mai à Québec, en fêtant ses dix années d'existence. Les 99 délégués, représentant quelque 47 syndicats se sont penchés sur les moyens d'accroître l'intervention de la Fédération dans le monde complexe et en constant développement des communications. On se rappellera que la Fédération regroupe des travailleurs de la radio, la télévision, du cinéma, de la câblo-distribution, du journalisme et de toute l'infrastructure des médias.

Les délégués ont entériné les propositions contenues dans le rapport de l'exécutif visant à renforcer le suivi de la Fédération sur les politiques provinciales et fédérales dans le secteur des communications. La FNC sera, par exemple, amenée à suivre de plus près l'élaboration et l'application des politiques du CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes). De même pour les politiques de développement culturel du Québec, telles qu'envisagées par le ministre des Affaires culturelles.

Les délégués ont réaffirmé l'importance pour la FNC de poursuivre la défense du droit du public à l'information et de la liberté d'expression.

Dans la perspective de rapprocher la Fédération de ses membres à la base, il a été décidé de poursuivre et même de multiplier la publication de "La dépêche" qui est envoyée à chaque membre des 75 syndicats affiliés.

Sur le plan de l'organisation, un comité de 5 mem-

bres a pour mandat d'analyser les avenues possibles pour accroître les adhé-

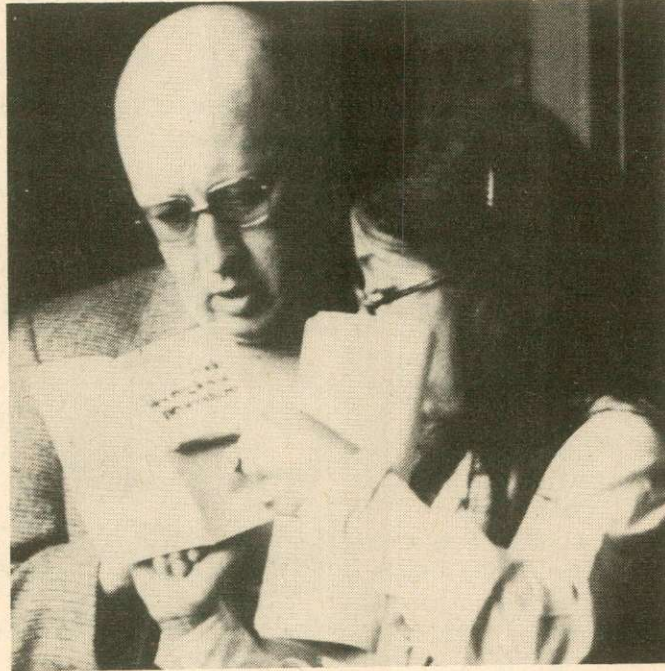
sions. Déjà cette année, des pas en avant importants ont été faits dans les secteurs

de la photographie et des publicistes à l'emploi des médias écrits.

À la suite d'un débat animé sur la question des coordonnateurs et directeurs, les délégués ont opté, par vote nominal, pour endosser la position de la partie confédérale dans le débat en cours.

Sur le budget, la menace d'un déficit croissant a forcé l'exécutif à proposer des choix difficiles pour éviter une hausse de cotisations.

Les élections ont amené deux nouvelles figures à l'exécutif: France Monette, du syndicat des employés de bureau de journaux de la région de Montréal (section La Presse) au poste de vice-présidente et Claude Bergeron du syndicat de l'information au Nouvelliste, également vice-président.



Le président de la FNC Laval LeBorgne et la secrétaire générale Nicole Fuyet ont vu leurs mandats reconduits par le congrès.

Joliette

Résistance à la Canada Packers

Sans contrat de travail depuis le 31 janvier 1981 et faisant face à une menace de fermeture, les 200 employé(e)s de Canada Packers de Joliette ripostent en organisant une campagne d'information auprès de la population de Lanaudière. Cette campagne sera accompagnée par la vente d'un macaron dont les profits seront versés aux travailleurs et aux travailleuses pour les appuyer en cas de fermeture, de lock-out ou de grève.

Malgré les tentatives du Syndicat de négocier un renouvellement de contrat de travail, la compagnie joue à la cachette et refuse toute négociation, sous prétexte que l'abattoir de Joliette serait en voie de changer de main; ou sinon, serait fermé.

Cependant certains indices amènent le syndicat CSN à croire que Canada Packers veut plutôt négocier un contrat à rabais.

Canada Packers est propriétaire de la Ferme de St-Félix-de-Valois, dans l'agglomération de Joliette, et il n'est pas question de vendre cette ferme de volailles. Même que les travailleurs et les travailleuses agricoles, syndiqué(e)s à la CSN, négocient un nouveau contrat de travail.

Canada Packers a aussi procédé à des améliorations à l'usine de Joliette: addition d'une chaîne de classement de la volaille, installation de tapis neufs, travaux d'isolation, etc...

En 1980, Canada Packers

affichait des profits de l'ordre de 36 millions \$. Les salaires des employé(e)s, eux, n'ont pas augmenté; ils sont toujours rémunérés \$6.90 l'heure alors que les salaires des travailleurs et travailleuses d'un abattoir de la même grosseur sont de \$8.88 de l'heure.

Canada Packers a contracté quelques dettes envers les employé(e)s et leur syndicat CSN. En effet, les employé(e)s n'ont touché aucune hausse salariale depuis le 31 janvier 1981. La compagnie d'alimentation leur devrait environ 650 mille \$.

Est-ce pour éviter de payer ses comptes que Canada Packers ne négocie plus depuis le 20 avril, se demande le syndicat.

REPORTAGE

DONOHUE

la santé-sécurité: une priorité

À l'entrée du moulin de papier de la Donohue dans le comté de Charlevoix, on peut lire sur le panneau publicitaire "Jouissez de votre travail et de vos loisirs: restez en forme". C'est un peu ironique de la part d'une compagnie qui, il n'y a pas si longtemps, se situait au 29^e rang pour le nombre d'accidents du travail sur les 31 usines de papier au pays.

Ce triste record a commencé à changer sous la pression du syndicat des travailleurs de Clermont, affilié à la FTPF. "Nous avons obtenu des changements importants, affirme le président Normand Gagnon, mais ça toujours été le résultat du rapport de forces que le syndicat a imposé à la compagnie."

Le travail dans un moulin de papier comporte souvent des conditions dangereuses dont les conséquences ne pardonnent pas. Un des gains les plus précieux, acquis lors de la grève de '78, c'est le droit d'arrêter le travail lorsqu'un travailleur juge que les conditions sont dangereuses, et cela, sans représailles. La compagnie a bien tenté d'imposer des suspensions ou de rétrograder des travailleurs qui ont fait usage de leur droit, mais le syndicat a toujours eu gain de cause.

Pour la compagnie: le travailleur premier responsable



suggère des "mesures correctives". Citons quelques exemples:

Un travailleur avec 5 ans d'ancienneté s'est blessé au dos en soulevant un fer-à-queue; mesure corrective: utiliser les jambes plutôt que le dos. Un autre est frappé par une grosse bûche et se brise l'auriculaire; mesure corrective: être plus attentif au travail. Selon ces rapports, le travailleur est le principal responsable des accidents dans le moulin. En conséquence,

Au moulin, chaque contremaître est également surveillant pour les questions de sécurité. À chaque mois, une liste des accidents dressée par eux. En plus de rappeler les faits, la liste



Le comité de santé-sécurité du syndicat, formé de 4 travailleurs, est actif et vigilant. Il participe au comité paritaire qui, aux yeux de Gaston Fortier, responsable de la santé-sécurité à l'exécutif, "est un outil pour amener les revendications des travailleurs et exiger des changements."

Des changements, le syndicat en a obtenus. Le nombre d'accidents a considérablement diminué. Un travailleur, qui a aujourd'hui 43 ans d'ancienneté au moulin nous a raconté comment les tuyauteurs, comme lui, "devaient faire le singe pour faire des réparations. Aujourd'hui, il n'y a pas un homme qui accepterait de faire des travaux sans un échafaud solide. Les gars savent qu'ils ne sont pas seuls, à la merci de la compagnie."

Une partie des installations de la Donohue datent dans certains cas de 1927. Le syndicat est conscient qu'il reste beaucoup à faire, surtout pour éliminer les sources de maladies industrielles. Il a entrepris de s'y attaquer.

est écorcé, par des éboulis de bûches, par le travail à la gaffe.

c'est au travailleur à assurer sa protection.

Pour démontrer son souci pour la santé-sécurité, la compagnie publiait chaque mois les thèmes de sécurité pour inciter à la prévention. Pour le mois de mai: "Tondre le gazon — travail dangereux!" ou en juillet: "Attention aux "pièges" de votre maison." La Donohue devrait peut-être nettoyer sa propre usine où continuent d'exister des risques d'accident provoqués par des planchers humides, surtout où le bois

Le surintendant à la sécurité, Joachim Bergeron, est également celui qui dispense les premiers soins. "Diplômé" de l'ambulance St-Jean, il n'hésite pas à administrer des piqûres autour des yeux aux travailleurs qui ont reçu des particules de bois dans l'oeil.

Comme le soulignait un délégué au comité syndical de santé-sécurité, "pour la compagnie, c'est toujours une affaire de vitesse, il ne faut surtout pas retarder la production".

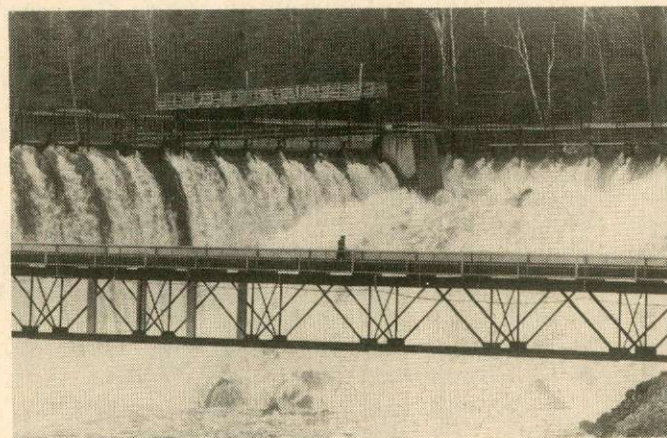
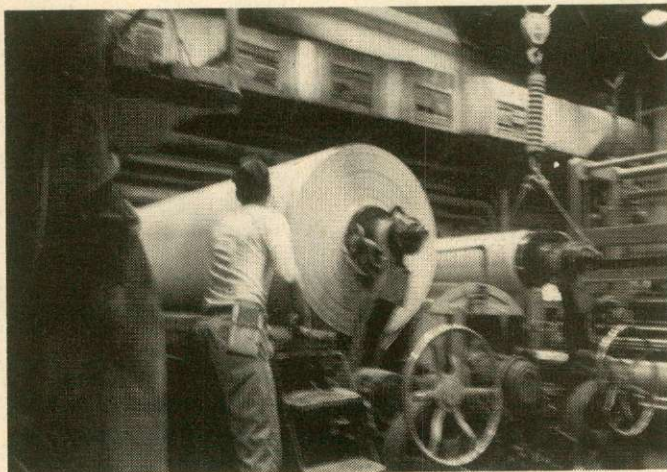
le bruit, des conséquences incalculables

La compagnie faisait passer à chaque année des tests d'audiométrie aux travailleurs. Les travailleurs n'en voyaient jamais les résultats mais ils se faisaient demander s'ils avaient une motocyclette, s'ils allaient souvent dans les discothèques ou à la chasse. Pourtant, on leur affirmait toujours que leur ouïe était parfaite et allait même en s'améliorant!

Le syndicat en avait assez des tests-maison. Il y a 2 ans, le comité syndical de santé-sécurité décide de recourir à des spécialistes pour effectuer de véritables tests auditifs. Sur les quelque 300 travailleurs qui les ont subi, 65 ont été référés à la CSST parce qu'ils avaient un fort indice de surdité. 35 d'entre eux reçoivent aujourd'hui des indemnités.

Ce sont les travailleurs des machines à papier qui sont les plus affectés par le bruit. "Durant l'été, le soir, je pouvais entendre virer le rouleau-coucheur de ma maison à un demi-mille de l'usine." L'eau de la pâte de bois est aspirée par des pompes qui font un bruit infernal et lorsque les rouleaux aplatissent la pâte, il se produit un bruit strident à percer le tympan.

Au début, on travaillait de 10 à 12 heures par jour, sous un bruit constant, les machines fonctionnaient avec des rouleaux à engrenage de métal, c'était infernal." Ce travailleur qui a 40 ans d'ancienneté n'en-



tend plus le téléphone dans une autre pièce. Il doit constamment regarder la personne qui lui parle pour comprendre quelque chose. "Aujourd'hui, j'entends un gros sifflet tout le temps, même pendant les vacances..."

Les tests effectués par le syndicat lui reconnaissent 9.5% d'incapacité auditive. La CSST ne lui en reconnaît que 0.5%. Il a décidé de contester cette décision. Aujourd'hui il est soudeur au moulin, il ne peut porter de protecteurs d'oreilles

avec un casque à souder. Son fils travaille sur une machine à papier. "Il est plus sourd que moi."

À la suite de l'action du syndicat, la compagnie a fait effectuer un dosage du bruit dans l'usine. On y découvre qu'il y a 65 postes de travail où le niveau du bruit dépasse le maximum permis. Même dans les cabines insonorisées qui servent de salles de repos le bruit excède 90 décibels dans certains cas. Il est prouvé que l'exposition à un bruit continu bien en-deçà de 90 décibels entraîne une perte auditive sur plusieurs années.

À force de pression de la part du syndicat, la compagnie a changé un rouleau-coucheur ce qui élimine considérablement le bruit, une machine a été isolée, des bobineuses ont été changées et des engrenages de fer ont été remplacés par d'autres en nylon.

Mais le bruit n'affecte pas que l'ouïe. L'exposition au bruit est une source constante de stress, elle favorise les maladies cardiovasculaires, perturbe la digestion et diminue la résistance de l'organisme. "Dans le département des machines à papier, pendant 21 ans, il n'y a pas un ouvrier qui a pris sa pension". Et c'est pourtant le plus gros département de l'usine. L'espérance de vie pour les travailleurs sur les machines à papier est de 58 ans.

LES MAUX DE DOS, UNE MALADIE NON- RECONNUE

À la râperie, les travailleurs doivent tirer des billots empilés pêle-mêle avec une gaffe pour les placer dans une meule qui broie le bois. Après un certain temps, tout le monde hérite de sérieux maux de dos.

Un jeune travailleur avec 6 ans d'ancienneté s'est retrouvé avec des douleurs dans le dos. Il demande à être transféré dans un autre département pour faire des travaux légers. Refus catégorique de la compagnie: "Si on commence à changer les jeunes, qu'est-ce qu'on va faire avec les vieux".

la ronde des médecins

Alors commence la ronde de visites de médecins et les tracasseries bureaucratiques pour ré-



clamer des indemnités. Il est forcé d'emprunter et doit de plus payer une hypothèque sur sa maison. Après plusieurs démarches auprès de la CSST, celle-ci propose une série d'alternatives à la compagnie, pour régler le cas. La compagnie opte de lui payer 3 ans d'étude pour qu'il puisse faire un autre type de travail... à la condition qu'il démissionne de son poste. Avec le chômage dans la région, cette solution lui apparaît inacceptable. "Je n'avais pas le choix, je suis retourné à la râperie. Quand tu es sans travail, c'est le moral qui est malade, j'en

sais quelque chose." Il s'interroge toujours à savoir pourquoi la loi sur la sécurité au travail permet que des travailleurs soient forcés de perdre leur emploi parce qu'ils y ont laissé une partie de leur capacité.

Le syndicat a effectué des tests sur le travail à la râperie. Un homme passe entre 28 et 35 cordes de bois par quart de travail, avec la seule aide d'une gaffe... Devant les plaintes du syndicat, la compagnie menace de mécaniser, ce qui pose un sérieux dilemme puisque ça entraînerait probablement des mises à pied.

Dans le département de la bisulphite, "la Bombe", où se prépare la pâte chimique, les conditions sont tellement dangereuses que les visiteurs ne sont pas admis. Pourtant des ouvriers y travaillent chaque jour. Les travailleurs y sont exposés aux gaz toxiques, à des réservoirs sous pression, à la soude caustique... La rivière La Malbaie prend d'ailleurs une couleur orangée à la hauteur de la Donohue. Le niveau d'acides y est tellement élevé que le seul hiver où l'eau a gelé à cet endroit c'est lors de la grève de '78.



"Former d'autres travailleurs"

"Une des priorités pour le syndicat c'est de former d'autres travailleurs sur la question de la santé-sécurité. Des délégués de départements assistent à tour de rôle aux réunions du comité paritaire. L'essentiel c'est de conserver l'initiative dont a fait preuve le syndicat pour maintenir le rapport de forces sans lequel il ne peut y avoir de changement", nous a déclaré le président du syndicat,

Normand Gagnon.

Dans l'immédiat, les travailleurs tenteront d'arracher de nouveaux gains à l'occasion des négociations qui ont débuté en mai. On réclame entre autre le droit au médecin de son choix, aucune mise à pied en cas d'accident ou de maladie industrielle et les services d'un infirmier(ère).



Le gouvernement du Québec veut agir unilatéralement pour le renouvellement des conventions collectives de travail dans les secteurs public et para-public.

Malgré l'offre très sérieuse des travailleurs et travailleuses de commencer la négociation des prochaines conventions dès le premier juin, le gouvernement de MM. Bérubé et Lévesque refuse jusqu'à présent toute négociation de bonne foi, reniant ainsi l'esprit même de ce que les lois prévoient en ce qui concerne les relations de travail.

Ce gouvernement continue, comme si de rien n'était, à menacer ses employé-e-s d'imposer unilatéralement toute une série de mesures inacceptables: baisses de salaires pour le début de 1983, baisses des contributions patronales dans les régimes de retraite, refus de libérer les comités de négociation, etc.

Pourtant, ce gouvernement, dix jours après que les représentants des travailleurs du secteur public lui eurent remis une proposition sérieuse, n'avait même pas répondu à la proposition syndicale.

Voici le texte syndical rendu public au cours d'une conférence de presse tenue mardi dernier à Montréal.

Le 10 mai, les représentants des secteurs publics des trois centrales CSN, FTQ, CEQ remettaient aux porte-parole du gouvernement du Québec une **proposition sérieuse de négociation**.

Lors de la remise de cette proposition, les porte-parole du gouvernement se sont contentés de poser quelques questions de précision seulement.

Depuis ce temps aucune réponse claire et complète à notre proposition ne nous a été transmise.

Déjà le 2 mars, les présidents de centrales et les coordonnateurs CSN, FTQ, CEQ rencontraient le Premier Ministre du Québec sur les modifications unilatérales que le gouvernement avait manifesté l'intention de faire sur les régimes de retraite des salariés du secteur public.

Lors de cette rencontre le Premier Ministre avait promis de nous faire parvenir incessamment les documents techniques nécessaires à l'étude de la situation des régimes de retraite et à l'étude des modifications que le gouvernement voulait apporter. Par la suite des rencontres techniques devaient avoir lieu. Le premier ministre reconnaissait que la négociation de ces régimes en 1972 avec les syndicats avait été bénéfique de même que les modifications intervenues suite aux autres négociations de 1976 et 1979.

Le 15 mars, lors d'une rencontre des coordonnateurs CSN, FTQ, CEQ avec les porte-parole du gouvernement nous avons rappelé à ces derniers les décisions du Premier Ministre et ce n'est que le **24 mars** que les documents techniques nous sont parvenus. Les rencontres techniques promises n'ont jamais eu lieu, alors que le Premier Ministre s'était engagé à ce qu'il y en ait et n'avait pas fermé la porte à ce que des projets de modification sur les régimes de retraite soient discutés lors de la négociation des conventions du secteur public comme elles l'ont été depuis dix (10) ans. **Aucune suite n'a encore été donnée.**

• • •

Le 14 mai 1982, le premier ministre du Québec donnait une conférence de presse touchant la situation dans le secteur public et annonçait certaines mesures que le gouvernement avait l'intention de prendre.

La seule connaissance que nous avons du contenu de cette conférence de presse est ce qui nous est parvenu par la voie des media. Nous tenons à préciser qu'aucune négociation fructueuse ne s'est jamais passée par medias interposés et que nous ne considérons pas cette conférence de presse comme une réponse à notre proposition.

De plus, ce que nous avons pu

lire et entendre dans les medias de la conférence de presse du premier ministre contient plusieurs aspects ambigus, vagues et imprécis, particulièrement en ce qui concerne les prérequis de notre proposition et la volonté du gouvernement de négocier de bonne foi.

En effet, l'annonce d'une législation impliquant une intervention unilatérale sur les régimes de retraite et d'une loi modifiant les clauses salariales à partir du 1er janvier 1983 de façon à récupérer \$521 millions ne laisse rien augurer de bon quant à la continuation de l'existence du processus de négociation dans le secteur public.

Or nous croyons que le processus de négociation fait partie intégrante du fonctionnement de la démocratie et est essentiel au maintien de relations du travail saines et adéquates. C'est donc là un acquis social important qu'il faut préserver.

Nous prenons note que le premier ministre a reconnu qu'une intervention unilatérale du gouvernement pour réouvrir les conventions collectives en vigueur contreviendrait à des principes qui mettent en cause la crédibilité des engagements du gouvernement et la notion d'intégrité de l'État.

Cependant nous soulignons que le gouvernement ne saurait faire indirectement ce qu'il ne peut faire



Les trois coordonnateurs des négociations dans le secteur public: Jean-François Munn (CSN), Réal Lafontaine (FTQ) et Gilles Lavoie (CEQ).

directement. Donc ce qui ne peut être fait le 31 décembre 1982, ne saurait être fait le 1er janvier 1983. En effet, il est prévu dans les conventions collectives que celles-ci demeurent en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective. De plus, le code du travail du Québec consacre la validité de ces clauses à l'article 59, 3e alinéa.

Donc une intervention unilatérale en janvier violerait tout aussi clairement les principes de la crédibilité du gouvernement et la notion d'intégrité de l'État.

Comme nous l'avons souligné précédemment toute négociation doit se dérouler de bonne foi si l'on veut en arriver à une entente. Or où serait la bonne foi et la volonté du gouvernement et de ses partenaires patronaux d'en arriver à une entente satisfaisante et acceptée par les parties dans un processus de négociation où les dés sont pipés et où le résultat décidé par le gouvernement est préalablement fixé par des lois spéciales.

Qu'arrive-t-il avec l'article 53 du code du travail qui prévoit que les négociations doivent se dérouler avec diligence et bonne foi?

• • •

Nous attendons toujours une réponse claire et précise à la proposition sérieuse de négociation que nous avons soumise au gouverne-

ment le 10 mai.

Notre proposition contenait quatre (4) prérequis essentiels. Nous soulignons que ces prérequis n'ont que pour but de s'assurer que le gouvernement ne posera pas de geste unilatéral et acceptera de mettre en place les conditions nécessaires au début de ces négociations.

- Que le gouvernement s'engage à ne pas modifier unilatéralement les conventions collectives négociées et signées par les parties, incluant les salaires prévus à ces conventions;
- Que le gouvernement accepte de commencer à compter du début de juin 1982 la négociation des prochaines conventions collectives;
- Que le gouvernement s'engage à ne pas modifier unilatéralement, et à négocier les régimes de retraite de la même façon qu'ils l'ont été dans le passé;
- Que le gouvernement libère avec solde et sans remboursement par la partie syndicale les comités de négociation.

Le fait de commencer au début de juin les négociations a pour effet de devancer de quatre (4) mois le processus normal de négociation et il serait préférable que le gouvernement de messieurs Bérubé et Lévesque cesse de poser des ultima-

tums, accepte la proposition syndicale et se prépare à commencer à négocier de bonne foi.

Finalement nous soumettons à votre attention le quatrième alinéa de notre proposition: "seule l'acceptation par les assemblées syndicales des prochaines conventions collectives négociées, y compris l'acceptation d'une recommandation quant à la date de leur entrée en vigueur puisse mettre fin aux conventions collectives actuelles."

Nous croyons qu'il s'agit d'un point important de notre proposition, qui manifeste de notre part le sérieux de notre proposition et notre intention de faire un effort considérable afin de tenter d'en arriver à une entente négociée et acceptée par nos membres qui pourrait avoir lieu avant la fin des conventions collectives actuelles.

Il s'agit là d'un défi important que nous sommes prêts à relever et qui pourrait avoir des effets bénéfiques sur le climat social en valorisant le processus de négociation.

Enfin, les gouvernements auraient également intérêt à discuter sérieusement avec les centrales syndicales leurs positions quant à la situation économique et budgétaire. Se peut-il que le gouvernement de messieurs Bérubé et Lévesque et du Parti québécois ne soit plus capable de relever de tels défis?

**SECTEURS CEGEP ET SCOLAIRE FESP
PROJETS DE CONVENTIONS COLLECTIVES,
DERNIÈRE ÉTAPE AVANT LE DÉPOT!**

LES 18-19-20-21-22 mai derniers les conseils des secteurs soutien scolaire et cégep étaient réunis pour mettre la touche finale aux projets de conventions collectives.

À la suite de ces conseils, les projets seront acheminés dans chacun des syndicats pour adoption.

Les assemblées générales devraient se tenir dès les premiers jours du mois de juin.



**DÉBRAYAGE
DE 24 HEURES
À LA RIO**

Les quelque 80 membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Régie des Installations Olympiques — 2e Unité, affilié à la CSN, ont entrepris le 19 mai dernier un débrayage de 24 heures afin de faire reconnaître notamment leur statut d'employé régulier.

Accrédité depuis novembre 1981, le Syndicat entreprenait la négociation d'une première convention collective de travail dès décembre 1982.

Regroupant principalement des employés du centre sportif (piscines, animation, visites, conditionnement physique, location et vestiaire) le Syndicat revendique l'application de la convention collective déjà conclue avec le syndicat regroupant le personnel administratif et technique, également affilié à la CSN. Il s'agit simplement d'apporter quelques ajustements mineurs, selon le Syndicat.

Toutefois, il semble que la RIO n'est pas disposée à accorder les mêmes conditions de travail qu'elle a pourtant déjà consenties à d'autres groupes. Elle refuse en outre le



DEPUIS DEUX SEMAINES, LES COURS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE WILFRID PELLETIER SONT PARALYSÉS. LES PARENTS ONT DRESSÉ UNE LIGNE DE PIQUETAGE DEVANT L'ÉCOLE DEPUIS QU'ILS ONT APPRIS QUE L'ON FERMERAIT ÉVENTUELLEMENT CETTE ÉCOLE. LES ENSEIGNANTES DE LEUR CÔTÉ ONT REFUSÉ DE FRANCHIR LA LIGNE DE PIQUETAGE EN APPUI AU GESTE DES PARENTS.

statut de régulier à des travailleurs et travailleuses qui majoritairement ont un horaire d'au delà d'une trentaine d'heures par semaine.

Devant l'entêtement de la partie patronale, les syndiqués ont donc confié à leur exécutif un premier mandat de débrayage de 24 heures en guise d'avertissement sur le sérieux de leurs revendications.

Pour le syndicat, si la situation dégénérerait en un conflit ouvert, seule la partie patronale devra en supporter l'odieux.



CONTRE LA REMONTÉE DU POUVOIR DES MÉDECINS

Depuis quelques années, on assiste à une remontée du pouvoir des médecins et particulièrement dans le domaine de la santé mentale, le pouvoir des psychiatres est énorme et de plus en plus contesté.

Derrière cette remontée, s'affrontent deux philosophies de la santé mentale: celle des médecins qui privilégie la médicalisation et l'autre, qui favorise une approche plus humanisée et préventive et qui consiste à tenir compte du contexte social et à faciliter la réinsertion sociale des bénéficiaires.

Pour contrer le puissant lobby des psychiatres, les travailleurs et les travailleuses qui oeuvrent dans le domaine de la santé mentale veulent que la population ait **un accès direct aux services de psychologie et que les bénéficiaires ne soient plus obligés de passer par les recommandations d'un psychiatre.**

Il ne faut donc pas se surprendre si certains postes de psychologues aient été carrément abolis. **Dans ce contexte, les compressions budgétaires permettent aux administrateurs d'éliminer facilement ceux qui revendiquent, sans que personne au ministère n'en soit inquiété.**

misés à pied à l'hôpital Sacré-Coeur

Dernièrement à l'hôpital Sacré-Coeur à Montréal, l'administration de l'hôpital abolissait deux postes de psychologues.

Comme par hasard, ces mises à pied arrivaient à la suite d'une confrontation entre une psychologue, Line Nayel et un psychiatre. Ce dernier refusait qu'elle continue de voir un patient en clinique externe.

Line Nayel revendiquait **le droit inaliénable des individus de consulter le ou les thérapeutes de leur choix et de continuer ou de cesser la thérapie.**

Selon Line Nayel, sa mise à pied provient de l'antagonisme entre psychiatres et psychologues. Les

psychiatres cherchant à protéger leur chasse-gardée et à empocher des salaires exorbitants. Ce geste démontre comment l'administration de Sacré-Coeur se soucie peu de la nature des services offerts et des liens qui se créent avec les patients.

"On s'attaque aux plus démunis car ils n'ont pas d'autres ressources pour se défendre que d'écrire des lettres. Plusieurs de mes ex-patients ont écrit des lettres à l'ombudsman de l'hôpital, au CRSSS ainsi qu'au ministère des Affaires sociales et ils attendent encore la réponse."

Les conséquences sont extrêmement graves car il devient pratiquement impossible de convaincre les patients de se réimpliquer dans une autre relation thérapeutique, souligne Line Nayel.

"Si l'on veut changer quelque chose au pouvoir médical des psychiatres il faut mobiliser les travailleurs et travailleuses ainsi que la population."



RAPPROCHER LA SCIENCE DU VÉCU DES ÉTUDIANT-E-S

Lors d'une conférence de presse, la Fédération des enseignants de Cégep (CEQ), la Centrale de l'enseignement du Québec, les Publications de La Maîtresse d'école avec l'appui du Syndicat des Professeurs du Cégep de Limoilou (FNEQ-CSN), ont annoncé la publication d'un cinquième cahier de pédagogie progressiste portant sur l'enseignement de la chimie.

Ce cahier de laboratoire, sur le thème de l'eau, est destiné aux étudiant-e-s inscrits au cours de "chimie des solutions" donné habituellement en première année du Cégep. Il est cependant facilement adaptable au secondaire et à l'université.

Il a été réalisé par cinq professeurs de chimie du collège de Limoilou et le groupe de recherche La Maîtresse d'école.

Que retrouve-t-on dans ce cahier? D'abord un projet de groupe réalisable par tout un groupe-cours: celui d'analyser les divers facteurs de pollution d'une rivière ou d'un lac environnant. Par la suite,

27 MAI MANIFESTATION SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

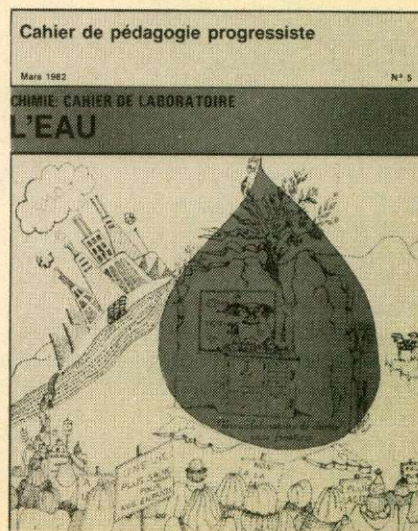
Dans le cadre du congrès de la CSN, se tiendra une manifestation sur la colline parlementaire. Cet événement est strictement CSN même s'il est fort probable que des militants CEQ de la région de Québec se joignent à nous.

chaque laboratoire sert à analyser un type de pollution. À la fin du cours, les étudiant-e-s disposent d'une série de données qui doivent servir à informer la population locale. Déjà, à l'intérieur des premières tentatives effectuées l'an dernier, certains groupes-cours ont produit un journal pour le quartier Limoilou, journal dont la plupart des articles ont été reproduits par le journal Le Soleil de Québec.

Par ce cahier, les auteurs espèrent produire une réflexion dans les milieux de l'enseignement des sciences et permettre aux futures scientifiques de s'impliquer socialement dans leur travail quotidien pour que la science serve enfin à répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Rappelons enfin qu'on peut se procurer ce cahier au coût de \$6.00

— Les Publications de La Maîtresse d'école: (514) 276-8879



Arrêt de travail de 24 heures, le 28 mai, des chauffeurs, employés d'entretien et de bureau



Le rapport Jutras

“Il jette de l’huile sur le feu au lieu d’aider au règlement” — les syndicats CSN

Après toute l'emphase mis par le gouvernement sur la commission d'enquête comme moyen d'assainir le climat de travail à la CTCUM, la population, et particulièrement les travailleurs concernés, étaient en droit de s'attendre que le rapport Jutras faciliterait le règlement du conflit. Au lieu de cela, nous sommes en face d'un rapport qui jette de l'huile sur le feu par son ton partisan et provocateur, par ses mensonges grossiers, par ses affirmations tendancieuses, non fondées sur des témoignages.

Le rapport est constitué en bonne partie par les remarques verbales du commissaire tout au long des audiences, comme si les témoignages n'avaient pas eu lieu. Le commissaire n'a retenu que la preuve patronale pour faire le procès d'un syndicat, au lieu de chercher les raisons profondes du conflit, comme

c'était son mandat.

Tout ce que le ministère du Travail a constaté à la CTCUM depuis plusieurs années, tant par ses conciliateurs que par ses ministres, est passé sous silence. Qu'il s'agisse de Jean Cournoyer, de Pierre-Marc Johnson ou de Robert Dean, les différents ministres du Travail, à partir des rapports des conciliateurs ou de leurs interventions directes, ont toujours pour le moins trouvé à redire dans l'attitude de la CTCUM, quand ils ne la blâmaient pas ouvertement.

“Un job de bras”

Il y a des choses qui ne trompent pas. Le concert d'éloges patronales qui a accompagné la publication indique que nous sommes en face d'un rapport patronal. Il s'agit d'une “job de bras” patronale exécutée avec autant de bassesse que celles auxquelles nous ont habitués les fiers-à-

bras patronaux dans les campagnes de syndicalisation ou dans les grèves. Et qu'on ne s'y trompe pas. Si, pour les fins de son “contrat”, le commissaire Jutras a surtout frappé sur un syndicat en particulier, c'est tous les employés de la CTCUM qui sont visés.

Le syndicat a d'ailleurs commencé à effectuer un relevé de toutes les erreurs factuelles contenues dans le rapport afin de les transmettre au ministère du Travail.

Quant aux imperfections de la vie démocratique, les syndicats affirment qu'elles sont sans commune mesure avec celles qui affligent d'autres institutions sociales. “Nous préférons ces imperfections à la règle totalitaire qui fait qu'au Chili comme en Pologne, tout le monde va voter, au gouvernement comme dans les syndicats”.

“Méprisant, partial, inepte et suspect”

La CSN a réagi mardi en conférence de presse à la suite de la publication du rapport d'enquête sur les relations de travail à la CTCUM. On sait que la loi spéciale 47 instituait la tenue d'une telle enquête et en confiait la responsabilité à Me Germain Jutras.

Méprisant

“Ce rapport est méprisant parce qu'il appartient aux travailleurs et à eux seuls d'élire leurs représentants”, a déclaré Norbert Rodrigue, ajoutant que la CSN ne reconnaissait aucune autorité à quiconque autre que les travailleurs pour porter des jugements sur leurs représentants élus.

Partial

“Parce qu'il condamne un syndicat pour des événements qu'il refuse d'évaluer dans le cas de l'employeur”, estime la CSN, ce rapport est partial. En effet, après avoir tenu rigueur aux syndicats pour les grèves sur une période de 16 ans, le commissaire déclare au Devoir: “Je ne parle pas pour le passé, je m'attache à la situation présente”.

Inepte

Le commissaire ne juge pas seulement les comportements mais aussi les intérêts en cause. Il ne comprend pas la solidarité entre les employés de bureau et d'entretien. “Les travailleurs n'attendent pas après les commis de l'État pour déterminer leurs intérêts et leurs solidarités”, a déclaré le président de la centrale.

Malgré le rapport Jutras, la CSN reconnaît que le problème des services essentiels lors d'une grève du transport à Montréal demeure posé. “Une chose est sûre cependant: ils ne peuvent être résolus comme le propose le commissaire Jutras”, a conclu Norbert Rodrigue.

En Gaspésie

800 TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES USINES DE TRANSFORMATION DU POISSON EN CONFLIT

La côte gaspésienne vit depuis quelques jours des moments difficiles; dans plusieurs villages, les travailleurs et travailleuses des usines de transformation des produits de la mer sont soit en grève, soit en lock out.

À Rivière-au-Renard et à Newport, les syndiqués ont déclenché la grève le 11 mai. Aux usines de St-Maurice de l'Échouerie et de Cloridorme, la coopérative Les Pêcheurs Unis a répliqué en imposant un lock out.

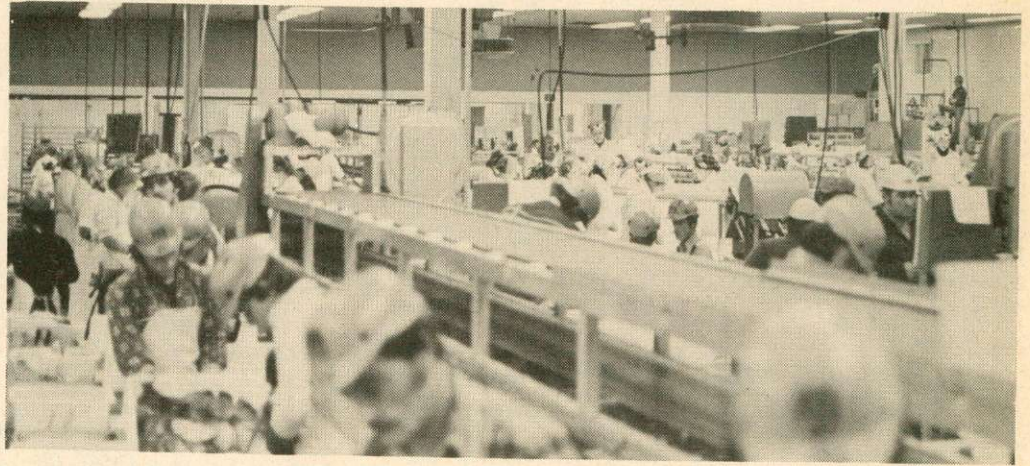
La situation actuelle est donc difficile pour ces travailleurs et travailleuses saisonniers, qui ne peuvent la plupart du temps travailler que durant quelques mois par année.

Pas d'augmentations

Depuis plusieurs semaines, les rumeurs couraient à l'effet que Les Pêcheurs Unis avaient l'intention de reconduire la convention sans aucune augmentation de salaire. En même temps, dans les usines, les contremaîtres se livraient à du harcèlement contre les syndiqués.

De fait, la rumeur s'est avérée fondée à la séance de négociation du 17 mai puisque l'employeur demandait la reconduction de la convention pour un an, sans aucune augmentation.

Ces travailleurs et travailleuses, dont le salaire moyen est de 6 15\$ l'heure, ont fait la démonstration que pour jouir du même pouvoir d'achat qu'il y a un an, il leur faudrait une hausse de salaire de 84 cents. C'est ce qu'ils demandent.



Expro à Valleyfield

POUR UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN), la fédération de la métallurgie et la CSN ont dénoncé mardi la conclusion du rapport préliminaire de la CSST sur l'explosion d'un réservoir le 15 avril dernier à la compagnie Expro de Valleyfield.

Par ce rapport préliminaire, la CSST vient encore blanchir la négligence des compagnies face à la sécurité et à la santé des travailleurs.

La CSST considère que l'explosion origine principalement d'une "quantité d'eau suffisante provenant du dernier arrosage de la passerelle", par un travailleur, qui se serait introduite par le trou d'homme non étanche sur le dessus du réservoir no. 17. Cette eau en contact avec le mélange acide-nitro-cellulose aurait "dégagé assez d'énergie pour provoquer la décomposition incontrôlée et irréversible de la nitro-cellulose".

Cette conclusion nie la reconnaissance même par la compagnie qu'elle ne faisait plus d'entretien préventif sur ses filtres servant à séparer la nitrocellulose de l'acide, tel que reconnu par M. Bob Kelly, surintendant du département acide NC, suite aux preuves apportées par le syndicat. Pour la CSST, "cette masse de nitrocellulose a été introduite accidentellement dans le réservoir" (sic).

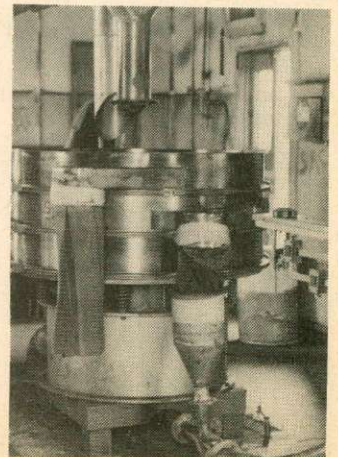
De plus, M. Jack Alexander, directeur d'une des plus grandes usines d'explosifs d'Europe et consultant engagé par Expro au sujet de l'explosion du réservoir no 17, déclarait au journal La Gazette de Montréal, édition du 23 avril 1982:

"L'explosion ne me surprend pas trop. La compagnie a poussé un peu. L'usine a beaucoup de contrats à rencontrer et ils poussaient la production pour être capables de réali-

ser leurs nouveaux engagements et je ne crois pas qu'ils avaient la structure administrative qui leur permettait d'augmenter la production de façon aussi sécuritaire qu'ils l'auraient voulu".

Parlant des conditions de sécurité des travailleurs à l'usine Expro, il déclarait:

"Ils opèrent dans des conditions qui seraient inacceptables en Écosse".



...petites nouvelles...

conflits de travail

Auberge des gouverneurs, contre l'arbitraire patronal

En grève depuis le 25 mars, les quelque 200 travailleur(euse)s de cet hôtel ne rentreront pas au travail tant que l'employeur refuse de reprendre à son service le président et le vice-président du syndicat. C'est ce que les grévistes ont décidé très majoritairement par scrutin secret le mardi 18 mai.

Les deux responsables syndicaux avaient été congédiés sans raison valable. À preuve: l'employeur refuse de faire connaître par écrit au syndicat les raisons de ces renvois.

productivité" de même qu'un système de calcul des erreurs pouvant entraîner des mesures disciplinaires et des suspensions.

La compagnie Aligro va même jusqu'à utiliser des scabs afin d'effectuer le travail des employés victimes de suspensions.

Lors d'une rencontre entre le syndicat et le directeur de la compagnie, Gérard Potvin, ce dernier aurait même affirmé que plusieurs travailleurs suspendus indéfiniment seraient éventuellement congédiés. Il a spécifié qu'il ne voulait plus revoir le président et le vice-président du syndicat... comme par hasard.

Il devient évident que le petit stratagème de cette compagnie, qui emploie 45 travailleurs syndiqués, n'est rien de moins qu'une tentative de détruire le syndicat.

En assemblée générale le 17 mai, les travailleurs ont décidé à 80% de prendre tous les moyens de pression légaux nécessaires pour préserver leur syndicat.

Le 12 juin, une manifestation monstre est organisée devant le siège des Nations-Unies à New-York.



Diverses activités pour préparer cette journée de la paix sont organisées dans la plupart des grandes villes au Canada. À Montréal, une marche aura lieu le samedi 5 juin à 14 heures, le départ se fera du Carré Dominion. Des représentants des centrales, un représentant du FDR-FMLN du Salvador et Mikis Théodorakis seront quelques-uns des intervenants.

De plus, un concert-bénéfice pour le désarmement aura lieu le 7 juin à 21 heures au Café Campus. On pourra y entendre la musique de Nancahua-zu, Gilles Losier, Brahan-seer et d'Abitibi.

Pour de plus amples info. ou pour se joindre à la marche à New York: La Coalition québécoise pour le désarmement
3625 rue Aylmer,
Montréal, Québec
H2X 2C3
(514) 849-1956 ou 392-3008

conditions de travail

Thetford 18 suspensions chez Aligro

C'est maintenant 18 travailleurs syndiqués, dont 11 indéfiniment, qui sont victimes de suspensions à la firme d'alimentation en gros Aligro de Thetford

Le 3 mai, la compagnie instaurait une "fiche de

inter-national

marche pour la paix

À l'occasion de la IIe session spéciale des Nations-Unies sur le désarmement, une mobilisation sans précédent se prépare, tant en Europe qu'en Amérique.

culture

événement "Showmage"

Le Front des travailleurs et travailleuses de la Culture sont allés "accueillir" le ministre des Affaires culturelles, Clément Richard lors de sa tournée de consultation sur l'état de la culture au Québec, à Montréal le 13 mai.



Les travailleur(euse)s de la culture y ont dénoncé la "politique d'étouffement de notre culture, conséquence de la mise en place de petits monopoles culturels subventionnés."

"Pendant que notre liberté d'expression en prend pour son rhume, nous faisons tous les frais d'une politique de rentabilisation qui provoque 90% de chômage en culture."

L'INFORMATION EN TEMPS DE CRISE

Quand la répression frappe plus durement, les média d'information commerciaux ont tendance à se mettre plus ouvertement au service du pouvoir. On l'a vu par exemple pendant la crise d'Octobre 1970, ou encore pendant les événements du Front commun 1972. À cette époque cependant, il y avait au moins un contrepoids à la presse commerciale, qui était le journal Québec-Presse fondé en 1969 avec le soutien des organisations syndicales et populaires.

Aujourd'hui, quand pour terroriser la classe ouvrière, les tribunaux condamnent à deux ans de prison un gréviste de 20 ans et que le juge Jean-Guy Boilard prend la peine de préciser qu'il s'agit là d'un sérieux avertissement de la classe dirigeante aux syndicats et à leurs membres, quand cela survient après la "job de bras" patronale du commissaire Jutras contre le Syndicat du transport de Montréal, on s'ennuie presque de la répression duplessiste au temps de la Grande noirceur. Car ce n'est qu'à six mois de prison qu'avait été condamné René Rocque, un des leaders de la grève de l'amiante en 1949, sur la requête de Duplessis et de la compagnie John Manville. Et au moins à cette époque, il y avait le journal "Le Devoir" qui contestait le pouvoir, un rôle qu'il a depuis longtemps abandonné.

Comme aujourd'hui par contre, la CSN publiait un

Numéro spécial sur le Textile
A lire en page centrale:
"Les quatre phases de l'histoire du Textile"



LA LUTTE CONTRE LE "SPEED UP"

Décision arbitrale rejetée à Louiseville

EST ENGAGÉE DANS LE TEXTILE

A l'origine de cette note se trouvent les quelques 700 employés de l'Association Textile de Louiseville qui sont d'avis de ne pas accepter la décision arbitrale qui leur a été imposée. Cette décision, qui impose le "speed up" des machines textiles, est considérée par les travailleurs de Louiseville comme une violation de l'accord de travail. Ils ont décidé de faire appel de cette décision et de continuer leur lutte.

Les syndicats des quatre usines Dominion Textile négocient la modification de la Clause 17 — M. René Casselin démissionne d'un tribunal d'arbitrage — Qu'est-ce que le "speed up"? — Les moyens qu'il met en œuvre — Un régime inhumain, aux conséquences dévastatrices

Le tribunal d'arbitrage a rendu sa décision le 15 octobre 1951. Elle impose aux travailleurs de Louiseville le "speed up" des machines textiles. Cette décision est considérée par les travailleurs de Louiseville comme une violation de l'accord de travail. Ils ont décidé de faire appel de cette décision et de continuer leur lutte.

Le "speed up" est un système qui consiste à augmenter la vitesse des machines textiles. Cela entraîne une augmentation de la production, mais aussi une augmentation de la fatigue des travailleurs. Les syndicats ont décidé de faire campagne contre le "speed up".

journal hebdomadaire à l'intention de ses membres, et il est intéressant de noter que c'est au plus profond des difficultés causées à la centrale par la grève de l'amiante et la répression duplessiste que le journal "Le Travail" était passé de mensuel à hebdomadaire, comme c'est au plus fort de la crise du fonds de défense, à l'occasion de la campagne des \$6 millions, que les "Nouvelles CSN", publiées jusque-là sous forme de bulletin, ont adopté la forme du journal hebdomadaire.

C'est en effet en août 1950 que cela s'était produit. "Le Travail" avait alors quatre pages de format tabloïd, c'est-à-dire l'équivalent de 8 pages du format "Nouvelles CSN". L'abonnement coûtait \$1.50 par année, et il était distribué par la poste. "Unis contre les prix", titrait le numéro du 7 décembre, faisant état d'une campagne lancée par toutes les organisations syndicales canadiennes, ce qui n'est pas sans rappeler la manifestation unitaire du 21 novembre dernier contre les maux d'intérêt à Ottawa.

Comme aujourd'hui, les ac-

cusations de faire de la politique n'épargnaient pas la CSN, quand la lutte pour la défense des conditions de vie devenait plus dure. Ainsi dans le numéro du 19 janvier 1951, on répond au journal intégriste "Notre Temps" qui craignait que le front commun contre les prix et les loyers ne conduise à la "dictature du prolétariat".

À travers la chronique des grèves et des nouvelles organisations, "Le Travail" menait la campagne contre le chômage et pour l'amélioration des conditions de vie de la population travailleuse. "Rien pour les maisons, tout pour les canons", soulignait une caricature le 28 septembre 1951. "Ouvriers, produisez, nous disent MM. St-Laurent, Howe et consorts. Mais des ouvriers peuvent-ils produire quand ils sont en chômage", titrait le numéro du 26 octobre 1951.

En 1952, "Le Travail" commence à alterner des numéros de quatre et de huit pages. Les grèves se multiplient, et une cotisation spéciale de \$1 par membre est décidée pour les soutenir. "Les syndiqués répondent en vitesse", nous apprend le numéro du 27 juin. Le journal fait aussi campagne pour faire battre quatre ministres désignés par la CSN comme "ennemis de la classe ouvrière", et le numéro du 18 juillet annonce que trois sur quatre l'ont été. À la fin de

l'année, on compte 36,000 abonnés sur 95,000 membres.

En 1953, la guerre avec Duplessis devient plus virulente. En rapport avec la grève de Louiseville, il accuse les dirigeants de la CSN d'être communistes. La Commission des relations ouvrières, qu'il fait marcher au doigt et à l'oeil, ne se gêne plus pour accréditer des syndicats de boutique là où un vrai syndicat est en organisation. On fait campagne pour améliorer les conditions de logement, pour relancer l'industrie du textile et la construction navale, pour améliorer l'assurance-chômage.

En juin 1954, "Le Travail" passe à 8 pages à chaque semaine. Il compte 60,000 abonnés et s'affiche comme le plus fort tirage de la presse syndicale au Canada. Semaine après semaine pendant quelques années encore, il soutiendra les luttes du mouvement et défendra dans le débat social le point de vue de la classe ouvrière. En 1957, il canalise les efforts de tout le mouvement pour gagner la grève de l'aluminium. "Tirons ensemble" rappelait-il à chaque numéro, et l'objectif de \$500,000 a été dépassé en trois mois. À la fin des années 50, "Le Travail" menait la campagne pour l'assurance-santé et l'accès à l'éducation. C'est en 1959 qu'il est passé aux deux semaines, et en 1961 qu'il est redevenu mensuel.

ALERTE aux SYNDIQUES

le travail C.T.C.C.

- Pour gagner la grève de l'aluminium.
- Pour soutenir nos confrères dans leur lutte.
- Le C.T.C.C. bat, en plus des crises existantes.

UN FONDS SPECIAL DE SOLIDARITE

PREMIERE ETAPE: \$500,000.00

FAUT PRODUIRE A L'ALUMINIUM C.T. QUE 300 MILLIERS DE DOLLARS DE BONTÉ PAS DU "CHEAP LABOR"

VOUS

indes en pages 4, 5 et 6. Les moyens de faire à votre lutte syndicale. Les moyens de faire à votre lutte syndicale.

ICTOIRE

le travail C.T.C.C.

TERREUR A LOUISEVILLE

LA FORCE FAIT FEU SUR LES OUVRIERS LE LOCAL DES SYNDIQUES EST SACRÉ

LE TRAVAIL

Une loi comme celle-là va mettre...
LE FEU A LA PROVINCE!

JEAN MARCHAND
adresse au "Le Travail" pour s'abonner

QUESTIONNAIRE SUR NOUVELLES CSN

Le Congrès permettant de réunir dans un même lieu des centaines de militants et militantes dont les opinions pourraient nous être des plus utiles en vue d'améliorer le contenu et la distribution de nouvelles csn, l'équipe du service de l'information a pensé vous demander de remplir le court questionnaire qui suit. Nous vous en remercions.

1. Nous avons mis sur pied un système de distribution qui comprend de nombreux points de chute. Recevez-vous *nouvelles csn* dans votre syndicat:
 - le lundi?
 - le mardi?
 - un autre jour?
2. Quand les copies de *nouvelles csn* arrivent dans votre syndicat, sont-elles distribuées:
 - de main à main?
 - déposées dans un lieu prévu à cet effet?
 - affichées sur un babillard?
 - autre?
3. *nouvelles csn* tire à 35 000 exemplaires et est expédié dans les syndicats à raison d'un exemplaire pour 10 membres, avec un minimum de 5 exemplaires par syndicat. D'après ce que vous constatez dans votre syndicat, le tirage doit-il:
 - être augmenté?
 - être maintenu?
 - être réduit?
4. Sur les lieux de travail, éprouvez-vous des difficultés avec l'employeur pour la distribution de *nouvelles csn*?
 - oui
 - non
5. De façon générale, en ce qui a trait à la distribution et à la diffusion de *nouvelles csn*, diriez-vous que vous êtes:
 - satisfait(e)?
 - insatisfait(e)?
6. D'après ce que vous avez pu constater, la distribution hebdomadaire de *nouvelles csn* dans votre syndicat est-elle:
 - trop fréquente?
 - pas suffisamment fréquente?
7. Le lisez-vous?
 - oui
 - non
8. Le faites-vous lire?
 - oui
 - non
9. Avez-vous déjà discuté du contenu?
 - en assemblée syndicale?
 - avec des militants de votre syndicat?
 - avec des militants du conseil central?
 - avec des militants de votre fédération?
10. Quelles informations lisez-vous en premier?
 - les reportages sur les conflits?
 - les informations des fédérations?
 - le calendrier des activités du mouvement?
 - les petites nouvelles?
 - les informations internationales?
 - les informations du secteur public?
 - les informations du secteur privé?
 - les informations régionales? ou des conseils centraux?
11. Le lisez-vous?
 - quand vous le recevez?
 - quand vous avez du temps libre?
 - au cours de vos assemblées?
 - à la maison?
12. Croyez-vous que *nouvelles csn* est lu:

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	par les membres?
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	par les exécutifs syndicaux?
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	par les délégués aux instances des fédérations?
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	par les délégués aux instances de la confédération?
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	par les militants du conseil central?
13. L'information sur les activités des fédérations doit-elle être:
 - augmentée?
 - maintenue?
 - réduite?
14. L'information sur les activités des conseils centraux doit-elle être:
 - augmentée?
 - maintenue?
 - réduite?
15. L'information sur les activités de la confédération doit-elle être:
 - augmentée?
 - maintenue?
 - réduite?
16. L'information sur les luttes en cours doit-elle être:
 - augmentée?
 - maintenue?
 - réduite?
17. Indiquer, par ordre d'importance, ce que vous considérez personnellement comme les objectifs principaux de *nouvelles csn*?
 - Informer
 - Eduquer
 - Mobiliser
 - Refléter les débats internes de la CSN
 - Animer la vie syndicale
 - Rétablir les faits
 - Faire connaître les régions
 - Faire connaître la CSN
 - Établir la communication entre syndicats
18. Trouvez-vous les textes:
 - courts?
 - longs?
 - trop courts ou trop longs?
 - bien proportionnés?
19. Suggestions de sujets que vous voudriez voir davantage développés:
 - culture
 - international
 - groupes populaires
 - condition féminine
 - autre (précisez)
20. Trouvez-vous la fréquence des reportages et des dossiers:
 - suffisante?
 - insuffisante?
21. Pour faire parvenir des informations à *nouvelles csn*, empruntez-vous le chemin:
 - de la fédération?
 - du conseil central?
 - directement avec le service de l'information?
22. Votre responsabilité syndicale:
 - membre
 - membre de l'exécutif
 - responsable d'un comité dans le syndicat
 - délégué(e) à la fédération
 - délégué(e) au conseil central
 - conseiller syndical

P.S. — Pour tout problème de tirage ou de distribution, vous pouvez communiquer avec André Sauvé, 1601, de Lorimier, 598-2233.